



Entreprises, ayez le réflexe CCI !

Nouvel Accompagnement pour la Création Reprise d'Entreprise (NACRE)

Public concerné

- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise et ayant un projet, pour partie, formalisé

Objectifs

- Aider à concrétiser un projet de création / reprise, en donnant toutes les chances à l'entreprise de se développer durablement

Contenu / Démarche

Le dispositif se décompose en trois phases métiers :

- Aide au montage du projet (phase métier 1), permettant de bénéficier de l'assistance technique d'un conseiller pour parvenir à un projet cohérent et présenter son projet auprès de financeurs, en s'appuyant sur un dossier solide.
- Appui au financement du projet (phase métier 2)
- Appui au développement de l'entreprise (phase métier 3), permettant de bénéficier d'un suivi au cours des trois premières années d'activité.

La CCI de Maine-et-Loire intervient sur les phases métiers 1 et 3 et oriente les bénéficiaires vers les réseaux qui assurent la phase 2.

- Entretiens avec un conseiller CCI
- Apports méthodologiques
- Appui à l'élaboration du dossier de présentation du projet (argumentation du projet et simulation économique) en phase 1
- Points trimestriels ou semestriels dans l'entreprise avec un conseiller de la CCI en phase 3

Infos pratiques

Coût : gratuit, ce dispositif est financé par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et par la Caisse des Dépôts

Durée : 4 mois maximum pour la phase 1 – 3 ans maximum pour la phase 3

Lieu : Centre de services d'Angers, Cholet et Saumur

Contact : Pôle Entrepreneurial

Centre de Services d'Angers

Tél. : 02 41 74 70 22

Centre de Services de Cholet

Tél. : 02 41 49 57 27

Centre de Services de Saumur

Tél. : 02 41 83 53 48

E-mail : espace.entreprendre@maineetloire.cci.fr

